

Plan local d'urbanisme

PLU



PLU Levallois-Perret – Modification simplifiée n°2

Pièce n°4.2.2

Liste des « Bâtiments remarquables à préserver », des « Bâtiments ou ensembles bâtis à valoriser », et des « Ensembles urbains et paysagers à préserver et à mettre en valeur »

Pièce n° 4.2.2 – Liste des « Bâtiments remarquables à préserver », des « Bâtiments ou ensembles bâtis à valoriser » et des « ensembles urbains et paysagers à préserver et à mettre en valeur »

Le PLU a l'ambition de protéger et mettre en valeur son patrimoine urbain. Outre les bâtiments classés au répertoire des monuments historiques, le PLU identifie des bâtiments remarquables à préserver et des bâtiments ou ensemble bâtis à valoriser, conformément à l'article L.123-1-5, III 2° du Code de l'urbanisme. Ces bâtiments ou ensembles bâtis figurent au document graphique n° 5.1 « zonage et servitudes », suivant légende.

1. Liste des « Bâtiments remarquables à préserver »

L'Hôtel de Ville,

L'Eglise Saint-Justin,

La dépendance de la Planchette,

La Fondation Cognacq Jay,

L'hospice Antonin Raynaud,

Les anciennes Archives du Crédit foncier,

L'Alliance des travailleurs,

La Biscuiterie,

L'établissement Carvalho,

L'usine de produits alimentaires Louit frères,

La maison Lamoureux,

L'hôtel particulier au 42 rue Chaptal,

La maison du 44 rue Chaptal, mitoyenne de l'hôtel particulier précédent,

Le pavillon de « la résidence sociale Marie-Jeanne Bassot »,

La Manufacture de piano,

L'épicerie Damoy,

L'immeuble A. Petit, mitoyen de l'épicerie Damoy,

Le Grand bazar de Levallois,

Les bureaux d'octroi.

2. Liste des « Bâtiments ou ensemble bâtis à valoriser »

L'hôtel des postes,

L'immeuble de rapport face à l'usine Louit Frères à l'angle de la rue Victor Hugo et Paul Vaillant-Couturier,

La chocolaterie Meunier,

La maison d'artiste au 9 rue Chaptal,

La Villa Chaptal,

Les abords de la villa Chaptal (rue Chaptal et Kleber),

La maison au 29 rue Voltaire,

La maison au 31 rue Edouard Vaillant,

Les deux maisons jumelées situées au 4 bis et ter rue Camille Pelletan.

3. Liste des « Ensembles urbains et paysagers à préserver et à mettre en valeur »

La Place de la République et ses abords
La Place d'Estienne d'Orves et ses abords
Le Parc de la Planchette et ses abords
L'Avenue Charles de Gaulle et ses abords
L'Île de la Jatte
Le cimetière
La Villa Chaptal et ses abords
L'angle des rues Chaptal et Louis-Rouquier
Les angles des rues Paul Vaillant-Couturier et Victor Hugo
Le British Hospital et ses abords.